

ANNEXE C

Province de Québec
Ville de Bonaventure

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO R2020-734 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE BONAVENTURE

À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE
INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO R2020-734 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE BONAVENTURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné :

QUE le Conseil municipal, suite à l'adoption, par la résolution numéro 2020-03-088 lors de la séance du 2 mars 2020, du 1^{er} projet de Règlement numéro R2020-734 modifiant le Règlement de zonage de la ville de Bonaventure, tiendra une assemblée publique de consultation le 6 avril 2020 à compter de 19 h 30, à la salle du Conseil ce, en conformité de la Loi ;

QUE ce projet de Règlement a pour objet et conséquence d'autoriser la classe d'usage numéro 2317 (Industries artisanales des boissons « boissons gazeuses, bières, vins et cidres, eau naturelle et glace ») dans la zone 101-M ;

QUE ce projet de Règlement apporte une modification à l'article 60 pour autoriser les usages 56 (restauration) et 57 (bar et boîte de nuit) comme complémentaire à l'usage 2317 (Industrie artisanale des boissons).

QUE ce projet de Règlement vise les personnes habiles à voter de la zone 101-M, ainsi que des zones contiguës suivantes : 20-M, 107-R, 109-I, 110-M, 111-P, 131-M, 225-Cn, 103-C, 102-R;

QUE le plan de zonage, décrivant le territoire concerné par ce projet de Règlement, peut être consulté au bureau de la ville de Bonaventure, aux heures ordinaires de bureau ;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet ;

QUE ce projet de Règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

QUE ce projet de Règlement est disponible pour consultation au bureau de la ville, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Bonaventure, ce 9 mars 2020.


François Bouchard
Directeur général et secrétaire trésorier